AR Prefecture
047-214701955-20240926-DEL1192024-DE
Reçu le 01/10/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

OBJET :
Approbation de la convention avec GRDF – Ville engagée gaz vert

N° 119/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 26 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOUARD, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame GARBAY.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER et Monsieur GOUJON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 juillet 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur GOLFIER

GRDF a pour mission, de concevoir, construire, exploiter et entretenir le réseau de distribution de gaz naturel en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte. Pour assurer cette mission, GRDF réunit rigueur, savoir-faire et esprit d'innovation tout au long d'une chaîne d'expertises au service de la sécurité du réseau.

La compétence gaz a été transférée à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Les orientations prises par les Pouvoirs Publics à travers la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la loi Energie Climat, entérinent des objectifs énergétiques et climatiques très ambitieux dont l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

En s'inscrivant pleinement dans ce cadre, GRDF devient un acteur majeur de la transition écologique et de la décarbonation. A travers notamment son projet d'entreprise, GRDF amplifie son action pour décarboner sa propre activité, verdir le gaz et accompagner la décarbonation de ses parties prenantes.

AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1192024-DE
Reçu le 01/10/2024

Dans ce contexte, NERAC et GRDF ont décidé de coopérer dans le cadre d'un partenariat consistant à valoriser l'engagement de NERAC en faveur des gaz renouvelables et bas-carbones, dans la mesure où :

- NERAC participe à un ou des projets pour le développement des gaz verts (fourniture d'intrants ou autres installations de production…) ;
- Les bâtiments publics de NERAC sont approvisionnés, en tout ou partie, au gaz vert.

Pour cela, il est proposé l'implantation d'une signalétique « Ville engagée gaz vert » aux 4 entrées de ville, et principalement sur l'axe D930 et D656, dans le cadre de la convention jointe. La ville privilégie la pose de la signalétique sur les totems prévus à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Considérant la convention annexée
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention « Ville engagée gaz vert » jointe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,